

**INSTRUCTIONS DE COURSE  
avec annexes**

**NATIONAL MUSCADET  
DU 18 AU 21 JUILLET 2019  
Organisation YACHT CLUB DE GRANVILLE ET APM**

**1. REGLES :**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*.
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5 Les règles de classe édition 2019 de l'APM.

**2. AVIS AUX CONCURRENTS :**

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont, à l'entrée du YCG.

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **1h30 avant le signal d'avertissement** de la course dans laquelle elle prend effet, exceptées les modifications du programme qui seront affichées au plus tard à 20H la veille du jour de leur prise d'effet.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE :**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du YCG.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu . Ceci modifie « Signaux de course ».
- 4.3 Quand le pavillon « Y » est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

**5. PROGRAMME DES COURSES :**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en ANNEXE PROGRAMME DES COURSES.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en ANNEXE PROGRAMME DES COURSES.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**6. PAVILLONS DE CLASSE :**

Les pavillons de classe sont :

- Pour les Muscadet quillards en course : pas de pavillon,
- Pour les Muscadet dériveurs en course : flamme blanche portée sur le pataras,
- Pour les Muscadets en rallye : pavillon National, porté sur le pataras.

**7. ZONES DE COURSE :**

L'emplacement des zones de course est défini en ANNEXE ZONES DE COURSE.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL



## 8. LES PARCOURS :

- 8.1 Les parcours sont décrits en ANNEXE PARCOURS en incluant :
- l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et leur côté requis.
  - les marques où le Comité de course peut mettre en place un pointage officiel pouvant servir d'arrivée potentielle.
  - la longueur des parcours et la position des bouées sont données à titre indicatif. En cas d'erreur, l'organisation ne peut être tenue responsable et cela ne pourra donner lieu à aucune demande de réparation.
  - Un ou des nouveaux parcours pourront être affichés le matin, **1h30** avant l'heure du premier signal d'avertissement.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de course indiquera le type de parcours à effectuer et, si possible, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant les parcours à effectuer sont précisés en ANNEXE PARCOURS.
- 8.3 Les parcours construits « type bananes » seront identifiés par le pavillon « **Q** », les numéros des parcours côtiers seront identifiés par les flammes numériques correspondantes.
- 8.4 **POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE :**  
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées par une astérisque « \* », en ANNEXE PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- ## 9. MARQUES :
- 9.1 Les marques des parcours côtiers et parcours construits sont définies en ANNEXE PARCOURS.
- 9.2 **MARQUES DE DEPART :**  
Bateau du Comité de course, arborant le pavillon « YC Granville », à l'extrémité tribord de la ligne et une bouée cylindrique gonflable orange ou un bateau viseur arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord de la ligne.
- 9.3 **MARQUES D'ARRIVEE :**  
Un bateau du Comité de course arborant un **pavillon orange** et un **pavillon bleu** et une bouée « bâton » gonflable **jaune**.
- 9.4 **MARQUE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE :**  
Bouée gonflable conique **jaune** siglée « **AG2R** ».  
Si nécessaire, au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de course enverra le pavillon « **D** », si le parcours comprend une bouée de dégagement. Le **pavillon vert** hissé signifie qu'elle est à **laisser à tribord**. L'**absence de pavillon vert** signifie qu'elle est à **laisser à bâbord** (ceci modifie Signaux de course).
10. Non applicable



## 11. LE DEPART :

- 11.1 La ligne de départ sera établie entre le mât arborant un **pavillon orange** sur le bateau du Comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord :
- le côté parcours de la marque de départ si celle-ci est une bouée gonflable,
  - le mât de pavillon portant un pavillon orange si celle-ci est un bateau.
- 11.2 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
5'	Pavillon de classe Muscadet (feuille de vigne noire sur fond blanc)	Un	<b>Signal d'avertissement</b>
4'	Pavillon P, I, Z, Z+I, U ou Noir	Un	<b>Signal préparatoire</b>
1'	Pavillon préparatoire affalé	Un long	<b>Une minute</b>
0'	Pavillon « Muscadet » affalé	Un	<b>Signal de départ</b>

- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5** minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.4 Le Comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS :

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

## 13. L'ARRIVEE :

- 13.1 La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un **pavillon orange** sur un bateau du Comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée, à franchir dans le sens du parcours venant de la marque précédente

## 14. SYSTEME DE PENALITE :

- 14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Pour les infractions autres que celles du chapitre 2, sauf RCV 28 et 31, elles pourront après instruction, être sanctionnées d'une pénalité laissée à la discrétion du jury.



## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES :

### 15.1 Parcours construits :

Classe	Temps cible parcours construit	Temps limite pour finir pour le premier
Muscadet	45 minutes	60 minutes

### 15.2 Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier
Parcours construit	20 minutes
Parcours côtier	50 minutes

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION :

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux du Yacht Club de Granville. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou 60 minutes après l'ouverture des portes du port de plaisance du Hétel, lorsque le dernier bateau arrive avant l'ouverture des portes.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située dans les locaux du Yacht Club de Granville. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du Comité de course, du Comité technique ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente
  - Règles de sécurité
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
  - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.



## **17. CLASSEMENT :**

- 17.1 Le système de points a minima de l'annexa A s'appliquera.
- 17.2 Nombre de courses
- le nombre maximum de courses est de 10.
  - Une manche supplémentaire dite « échangeiste » sera organisée mais ne comptera pas au classement général.
  - Le nombre minimal de course pour valider l'épreuve est de 3
  - Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
  - Quand 5 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
  - Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps des règles de course de la classe Osiris.

## **18. REGLES DE SECURITE :**

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités précisées en ANNEXE.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT :**

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT – PESEE :**

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Une pesée des bateaux pourra être effectuée à la discrétion du comité technique, la veille du premier jour de courses ainsi qu'après chaque dernière course du jour. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

## **21. PUBLICITE DE L'EPREUVE :**

n/a

## **22. BATEAUX OFFICIELS :**

Les bateaux officiels arboreront un guidon « YC Granville » ou un pavillon « FFVoile », le bateau du comité de courses arborera un pavillon « YC Granville »



## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS :**

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## **24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU :**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION :**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## **26. COMMUNICATION RADIO :**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **27. PRIX :**

Un trophée sera remis au premier muscadet quillard, au premier muscadet dériveur et de nombreux lots seront distribués.

## **28. DECISION DE COURIR :**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : Patrick PERRAULT

Président du comité technique : Claire BOUCHEREAU

Président du jury : Laurent BREGEON



## ANNEXE : PROGRAMME DES COURSES

### Heures d'ouverture des portes – Heures de marées

Jeudi 18 Juillet	Lever soleil : 06h22 Coucher soleil : 22h02	Ouverture Hérel : 06h22 Fermeture Hérel : 12h42 Ouverture Hérel : 18h33	PM : 09h08 Ht : 11.75m	BM : 16h07 Ht : 2.50m	PM : 21h22 Ht : 12.10m	Coef 78-77
Vendredi 19 Juillet	Lever soleil : 06h23 Coucher soleil : 22h01	Ouverture Hérel : 06h58 Fermeture Hérel : 13h17 Ouverture Hérel : 19h07	PM : 09h42 Ht : 11.75m	BM : 16h42 Ht : 2.55m	PM : 21h55 Ht : 12.05m	Coef 77-76
Samedi 20 Juillet	Lever soleil : 06h24 Coucher soleil : 22h00	Ouverture Hérel : 07h32 Fermeture Hérel : 13h50 Ouverture Hérel : 19h40	PM : 10h15 Ht : 11.65m	BM : 17h14 Ht : 2.70m	PM : 22h28 Ht : 11.85m	Coef 74-72

### Programme des courses

Jeudi 18 Juillet	Mise à disposition : 10h30
Vendredi 19 Juillet	Mise à disposition : 9h30
Samedi 20 Juillet	Mise à disposition : 9h30

### Émargement

**L'émargement avant la sortie et au retour au port est obligatoire.** La feuille d'émargement sera située dans les locaux du Yacht Club de Granville.

Les infractions à l'article 18.1, (émargement de partance et d'arrivée) entraîneront sans instruction (*modification de la RCV 63.1*), les pénalités suivantes :

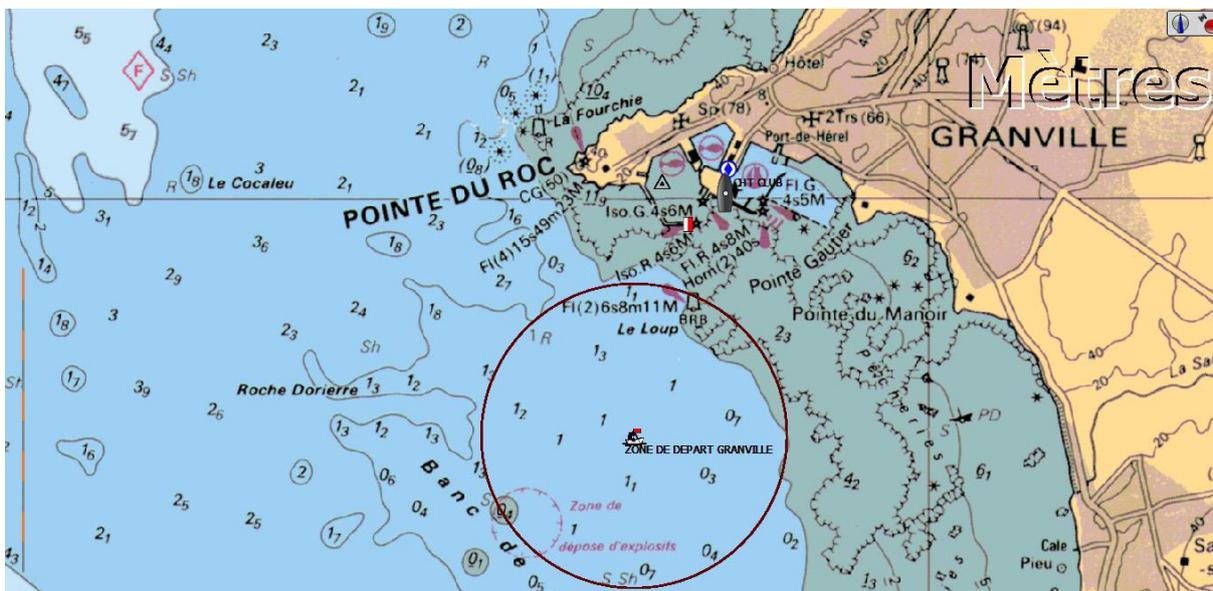
20% du nombre d'inscrits :

- A la première course courue du jour, en cas de manquement à l'émargement départ ou d'oubli de transmission de la déclaration de partance.
- A la dernière course courue du jour, en cas de manquement à l'émargement d'arrivée, ou d'un oubli de transmission de la feuille d'arrivée, ou encore d'un oubli de transmission de la composition de l'équipage prévu du jour.

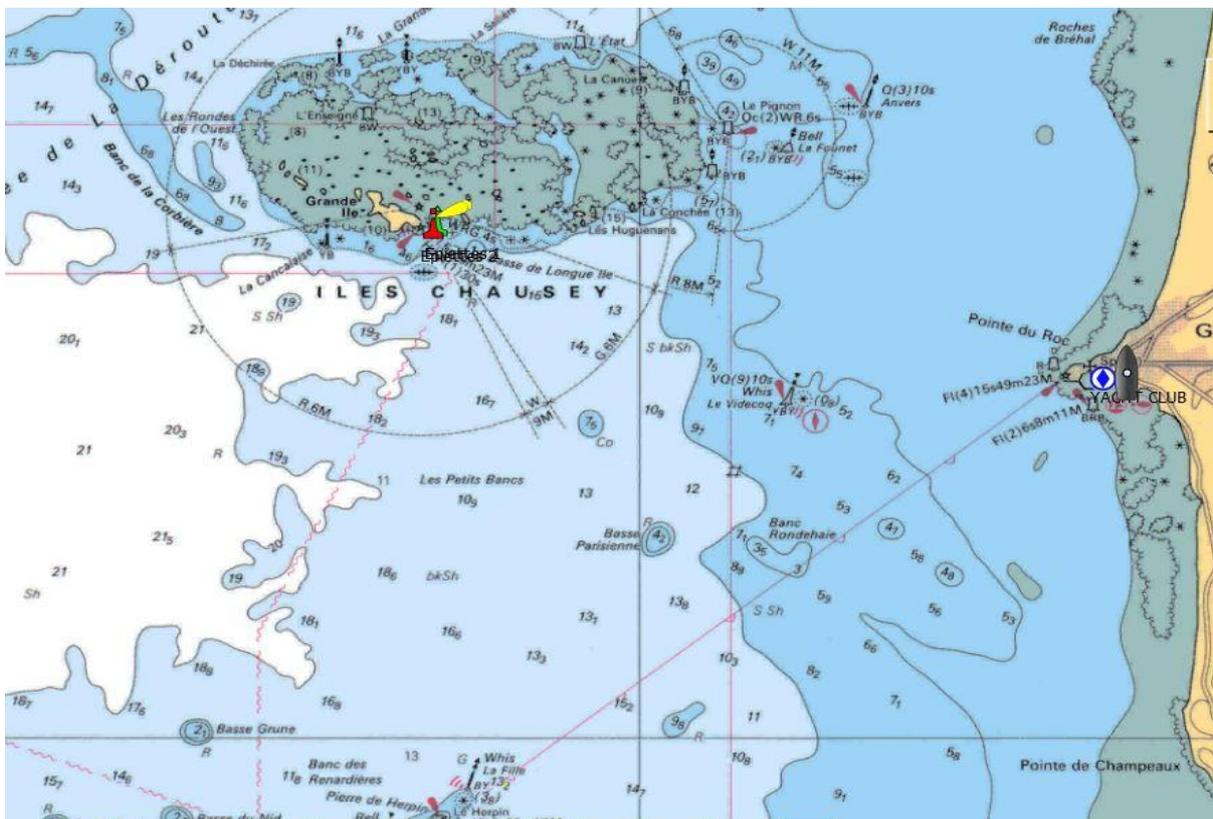


## ANNEXE ZONES DE COURSE

Zones de départs  
Zone des parcours construits

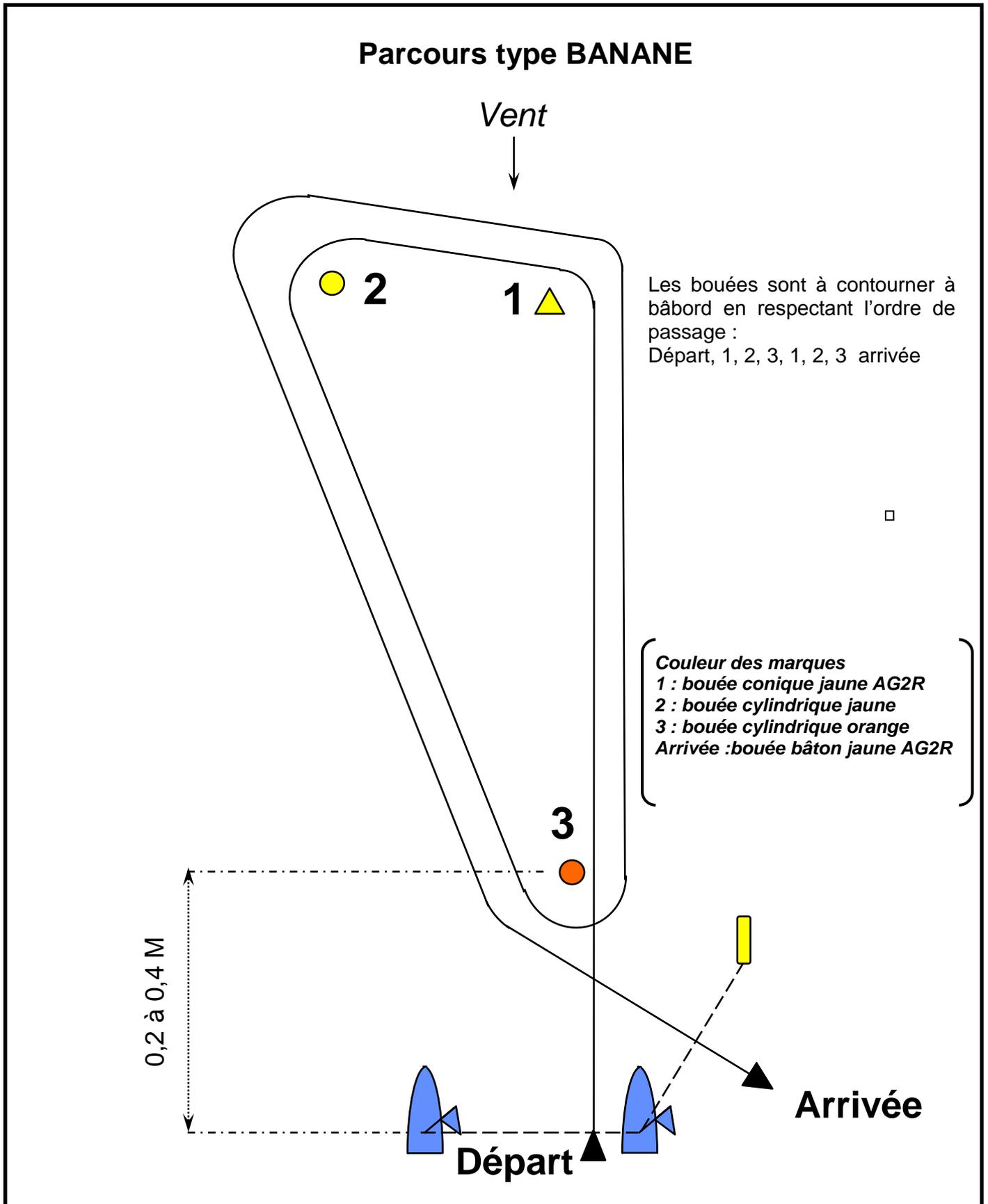


Zone des parcours côtiers





## ANNEXE PARCOURS CONSTRUIT - pavillon « Q »





## ANNEXE PARCOURS CÔTIERS

Un pointage officiel peut être effectué aux marques définies par une astérisque (\*)

### Parcours côtier n°1 (env. 9 milles) – Flamme numérique n°1

- Zone de départ : SSW de la Tourelle du Loup

1	Bouée de dégagement éventuelle	Art. 9.4 des IC
2	Tourelle « Fourchie »	A laisser à tribord
3	Marque spéciale N° 10*	A laisser à bâbord
4	Marque spéciale N° 9*	A contourner et laisser à bâbord *
5	Tourelle « Fourchie »	A laisser à bâbord

- Arrivée entre le bateau Comité et une bouée orange située dans la zone de départ

### Parcours côtier n°2 (env. 18 milles) – Flamme numérique n°2

- Zone de départ : SSW de la Tourelle du Loup

1	Bouée de dégagement éventuelle	Art. 9.4 des IC
2	Balise « La Cancalaise »*	A laisser à tribord*
3	Roches « Les Rondes de l'Ouest	A laisser à tribord
4	Balise « La Pointue » et Roches de la Grande Entrée*	A laisser à tribord *
5	Porte entre balise « La petite Entrée » à laisser à bâbord et une bouée cylindrique jaune à laisser à tribord. *	
	Chenal de Beauchamp	Respecter les marques cardinales

- Arrivée entre un bateau du comité et une bouée orange au niveau de la balise « Roche Ango »

### Parcours côtier n°3 (env.7 milles) – Flamme numérique n°3

- Zone de départ : Entre les îles Huguenants et La Conchée – (peut-être parcours « échangiste »)

1	Bouée de dégagement éventuelle	Art. 9.4 des IC
2	Videcoq*	A laisser à bâbord*

- Arrivée à environ ¼ de mille dans le SSW de la Tourelle du Loup (Granville)

### Parcours côtier n°4 (env.7 milles) – Flamme numérique n°4

- Zone de départ : SSW de la Tourelle du Loup – (peut-être le parcours « échangiste »).

1	Bouée de dégagement éventuelle	Art. 9.4 des IC
---	--------------------------------	-----------------

- Arrivée à environ 0,5 milles de la Pointe de Champeaux

### Parcours côtier n°5 (env.15 milles) – Flamme numérique n°5

- Zone de départ : Environ 1 mille à l'Ouest de la pointe de Carolles

	Bouée de dégagement éventuelle	Art. 9.4 des IC
2	Bouée « Videcoq »*	A laisser à tribord*
3	Marque spéciale N° 10*	A contourner et laisser à tribord*
4	Tourelle Fourchie	A laisser à bâbord

- Arrivée à environ ¼ de mille dans le SSW de la Tourelle du Loup (Granville)



## **ANNEXE PARCOURS CÔTIERS (suite)**

*Position des marques (à titre indicatif)*

Marque	Type	Position Approximative
Le Loup	Balise danger isolé	48°49.6N – 001°36.25W
La Fourchie	Balise latérale bâbord	48°50.15N – 001°37.0W
N°10 (Bréville)	Marque spéciale	48°51.31N – 001°35.9W
N°9 (St-Martin)	Marque spéciale	48°53.2N – 001°35.0W
Le Videcoq	Bouée cardinale sud	48°49.7N – 001°42.2W
La Cancalaise	Perche cardinale sud	48°51.9N – 001°51.14W
Les Rondes de l'Ouest	Roches	48°53.56N – 001°52.8W
La Pointue	Perche cardinale est	48°54.45N – 001°50.9W
La Grande Entrée	Roches	48°54.53N – 001°50.30W
La Petite Entrée	Perche cardinale ouest	48°54.49N – 001°49.62W
La Roche Ango	Perche cardinale est	48°52.50N – 001°46.69W
Pointe de Carolles	Roche	48°45.36N – 001°34.7W



## **ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en ANNEXE PARCOURS et définies par une astérisque « \* » (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.